

Programme B

Parc National du Banc d'Arguin

Programme de surveillance :
PNBA et RSCB



PROGRAMME DE SURVEILLANCE PNBA et RSCB

Le protocole d'accord liant le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et la Délégation à la surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM) pour le suivi, le contrôle et la surveillance maritime dans le PNBA, prévoit l'élaboration conjointe par les deux parties du présent Programme de surveillance maritime à l'occasion d'un groupe de travail annuel.

Ce document fait le bilan et fixe les objectifs annuels de l'activité de surveillance maritime au PNBA. Il constitue la feuille de route de la surveillance maritime, et doit être coordonné et exécuté par les chefs de stations radars et les chefs de départements opérationnels.

Son exécution fait l'objet de rapports semestriels conjoints PNBA / DSPCM qui doivent souligner les contraintes, proposer des solutions et concrétiser sa mise en œuvre lors des réunions trimestrielles de la Commission Technique Conjointe.

I. Résumé des activités de surveillance et contrôle de l'année précédente

Le développement de la pêche artisanale côtière et la raréfaction progressive de certaines ressources halieutiques provoquent une augmentation des pressions extérieures sur la partie maritime du PNBA. La sédentarisation des populations sur le littoral et la mise en place de certaines infrastructures indispensables au développement de la Mauritanie, comme la route Nouakchott Nouadhibou, sont également à l'origine de pressions dont le contrôle est indispensable pour assurer l'avenir du PNBA. Avec l'appui à la surveillance et au contrôle apporté par le projet RARES - *Régulation de l'Accès aux Ressources et Surveillance (FIBA)*, l'activité de pêche illégale diminue progressivement, tandis que l'efficacité du système de surveillance se consolide. La pêche industrielle est absente depuis plusieurs années, mais le parc est toujours convoité par un nombre important de pirogues principalement originaires de Nouadhibou et des campements côtiers au Sud du PNBA.

Les principaux acquis de surveillance maritime courant 2007 sont les suivants :

- Renforcement des moyens de surveillance maritime et terrestre avec la mise en opération de deux nouvelles vedettes et d'un nouveau véhicule tout-terrain financés par l'Office Autonome des Parcs Nationaux d'Espagne.
- Renforcement des opérations de surveillance et contrôle dans le cadre du suivi du respect des engagements accordés lors des ateliers de concertation.
- Publication du guide destiné aux agents chargés de la surveillance nautique dans les AMP de la zone d'intervention du PRCM.
- Participation active aux programmes régionaux de renforcement de capacités du PRCM dans le domaine de la Gestion Participative, de la Surveillance Maritime et de l'Évaluation de l'Efficacité de Gestion dans les AMP.

Malgré ces résultats, certaines insuffisances sont à noter :

- Le PNBA continue à ne pas être représenté dans la Commission Restreinte de Transaction pour les délits de la pêche artisanale.

1. Progression de l'efficacité de la surveillance maritime

Le protocole qui lie le PNBA à la Délégation à la Surveillance des Pêches et du Contrôle en Mer – DSPCM assurant un effort conjoint des deux institutions pour la surveillance maritime du parc a été renouvelé. La réunion annuelle entre les deux directions a eu lieu fin 2007 comme prévu dans le protocole. Le programme de surveillance maritime pour l'année 2007 n'a pas été élaboré mais les missions de routine ont été assurées et le niveau d'efficacité a été similaire aux années précédentes. Le rapport 2007 et le programme 2008 doivent être élaborés début 2008.

La Commission Technique Conjointe réunissant les techniciens des deux institutions s'est réunie une seule fois et non une fois par trimestre comme prévu dans le protocole. Malgré cela, les relations de partenariat entre les deux institutions sont fructueuses et le système de surveillance en place a même progressé avec deux nouvelles unités opérationnelles, mise à disposition par le PNBA avec l'appui de l'OAPN et de la Coopération espagnole.

La Commission Restreinte de Transaction – CRT, chargée de la gestion des dossiers d'arraisonnement des embarcations artisanales motorisées a continué à assurer ses fonctions et ses réunions sont actuellement hebdomadaires. Les PV trimestriels de l'exercice de la CRT sont disponibles et détaillent les arraisonnements au PNBA (positionnement de chaque embarcation arraisonnée, identification de l'armateur, de l'embarcation et du capitaine si possible, délits commis et transaction versée au trésor). Malheureusement le PNBA continue à ne pas être représenté dans cette commission ce qui devrait être corrigé courant 2008.

Le système de veille radio/téléphone satellite accuse toujours des défaillances et le radar de Mamghar est toujours en panne (depuis 2003).

Malgré des conditions de travail et d'opération difficiles, le parc dispose de 5 unités de surveillance opérationnelles. Avec les deux nouvelles unités à Mamghar et Agadir, l'activité de surveillance a bien progressé (Figure 1). Le nombre de missions et le nombre d'heures de patrouille en mer ont encore augmentées, respectivement de 10% et de 28%. Malgré cela, le nombre de pirogues arraisonnées a diminué de 18%.

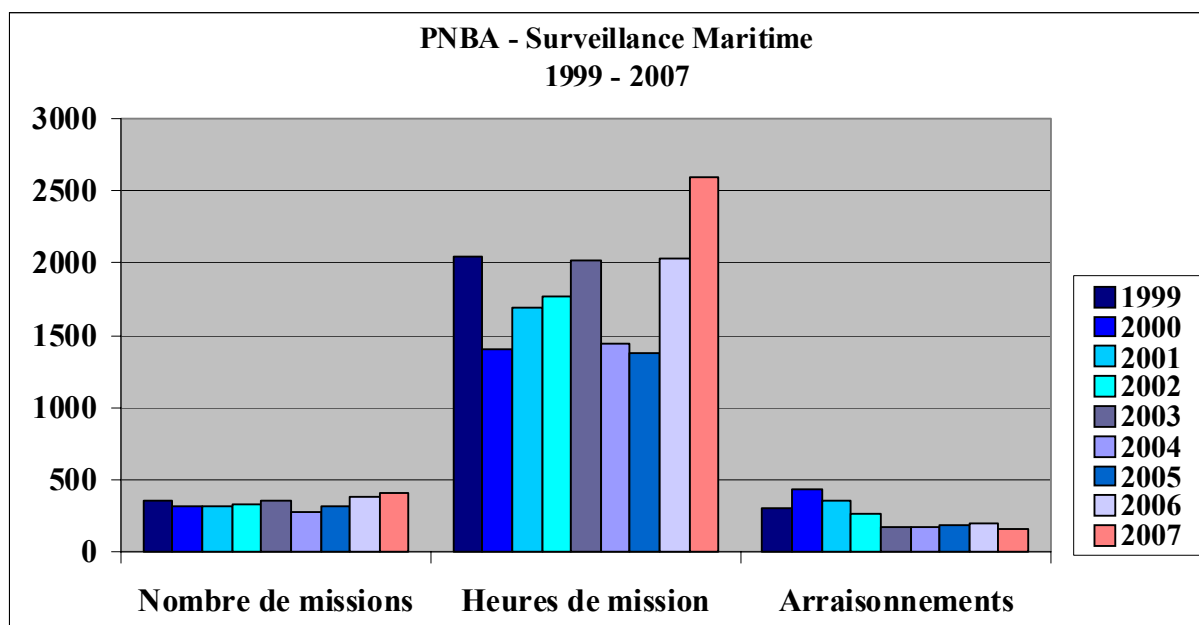


Figure 1 – Résumé de l'activité de surveillance maritime au PNBA entre 1999 et 2007

Comme pour les années précédentes, nous ne pouvons pas évaluer l'intensité de l'activité de pêche illégale des petites embarcations de la pêche artisanale dans le PNBA. La pêche industrielle est absente depuis plusieurs années mais le parc continu à être convoité par un nombre important de pirogues originaires surtout de Nouadhibou et des campements côtiers au Sud du PNBA. La très faible augmentation des arraisonnements en 2006 et la diminution en 2007, malgré l'important accroissement de l'effort de surveillance sont très encourageantes. Nous sommes persuadés que la pression diminue progressivement au fur et à mesure que notre capacité d'intervention augmente. Les coordonnées d'arraisonnement montrent aussi que l'activité illégale devient plus intense à proximité de la limite maritime du PNBA, ce qui corrobore la supposition d'une meilleure maîtrise de la situation. Néanmoins, des efforts supplémentaires seront déployés en 2008 pour essayer de mieux éclaircir cette question.

Le contrôle des lanches Imraguen a été poursuivi dans le cadre du suivi du respect des engagements accordés lors des ateliers de concertation. Plusieurs dizaines de kilomètres de filets monofilament ont été saisis et brûlés. Certaines lanches récidivistes dans l'utilisation du mono-filament ont été arraisonnées et leurs dossiers envoyés à la Commission Restreinte de Transaction pour délibération.

1.2. Suivi des activités humaines dans le PNBA

Le parc est déficitaire en personnel de terrain. Un appel pour le recrutement de nouveaux agents de conservation a été lancé fin 2007 et l'équipe de terrain doit être renforcée en début 2008. L'année 2007 des nouveaux moyens logistiques et équipements ont été mis à disposition par le projet RARES pour améliorer les conditions de travail et l'efficacité des équipes de terrain. Les infrastructures d'accueil et les logements du personnel sur le terrain ont été réaménagés et 3 nouvelles voitures pick-up 4X4 ont été mises en opération avec un financement du budget de l'Etat. Les uniformes des agents de conservation ont été renouvelés avec un budget partagé entre le projet et la subvention de l'Etat.

1.3. Etablissement d'un zonage du PNBA

L'élaboration d'une stratégie de recherche pour le PNBA et sa mise en application sont capitales pour établir un zonage du parc fondé scientifiquement. La partie maritime a fait l'objet de recherches dès la création du parc et la réalisation d'une carte des zones de pêche est bien avancée. Par contre, la partie terrestre est mal connue.

Certaines des activités de terrain permettant un zonage fondé scientifiquement ont été poursuivies courant 2007 par l'équipe de l'Observatoire de l'Environnement récemment renforcée. Malheureusement le dossier de réalisation des Atlas de Faune et Flore n'a pas progressé. Une meilleure coordination interne entre les différents volets d'intervention du PNBA est indispensable pour faire avancer convenablement le dossier zonage. La mise en place d'un programme de réunions de coordination entre le projet RARES, le projet PACOBA, la coordination de la recherche au PNBA et la structure actuelle de l'Observatoire de l'Environnement est indispensable.

2. Les obstacles rencontrés et solutions identifiées

L'analyse des indicateurs de l'efficacité du système est rassurante en fin d'année mais le programme annuel de surveillance n'a pas été élaboré encore une fois début 2007. Les réunions techniques prévues dans le cadre du protocole n'ont pas été tenues mais le protocole a été renouvelé pendant une réunion technique conjointe organisée en fin d'année.

Le radar de Kaja est toujours en panne mais la DSPCM prévoit son remplacement courant 2008. Le radar de Tafarit est actuellement opérationnel.

L'entretien du système terrestre de balisage et de signalisation du PNBA était prévu mais n'a pas été réalisé et constituera une des priorités début 2008.

3. Le budget de la surveillance

Principalement assumé par le projet RARES, le budget affecté par le PNBA à la surveillance s'élève environ à 152 000 € en 2007 (Tableau 2).

Année : 2007	
Lignes budgétaires	Montant en Euros
Voiture 4x4	23 000,00 €
Frais de missions surveillance (environ 50% à la DSPCM)	50 500,00 €
Carburant et lubrifiants SM	30 000,00 €
Transport carburant SM	6 000,00 €
Entretien vedettes et moteurs	10 000,00 €
Carburant et entretien des véhicules	12 000,00 €
Optimisation surveillance et contrôle	20 500,00 €
TOTAL GLOBAL	152 000,00 €

Tableau N° 2 – Budget RARES pour la surveillance en 2007

4. Les actions planifiées pour l'année 2008 (Tableau 3)

Le nouveau projet d'appui au PNBA financé par le WWF a accusé un retard important de démarrage. Les problèmes à l'origine de ce retard sont dépassés et les activités devront démarrer en 2008 :

- a) remise en état des vedettes Boston Whaler (30.000 €) actuellement en service et qui seront remplacées courant 2007 avec l'appui des parcs nationaux d'Espagne et de la coopération espagnole OAPN/AECI
- b) mise en place d'une nouvelle unité de surveillance maritime (60.000 €)

Tableau 3 – Liste globale des activités de surveillance programmées pour l'année 2008.

<i>Activités planifiées pour être démarrées ou achevées pendant l'année 2008</i>	<i>Etat d'avancement en fin d'année</i>	<i>Produits identifiés</i>
3.1.2. Renforcer le système de veille permanente dans les postes de terrain	Exécution prévue 100% Suivre le fonctionnement et entretenir l'équipement.	Fiches de suivi, rapports d'utilisation et rapports de missions logistiques
<i>Réaliser une évaluation du fonctionnement du système de communications radio Appliquer les recommandations de l'évaluation et suivre le fonctionnement de la veille radio permanente Entretien l'équipement</i>		
3.1.3. Élaborer conjointement avec la DSPCM un rapport et un pro-gramme annuel de surveillance maritime	Exécution prévue 100% Des réunions de planification/évaluation sont organisées en début et en fin d'année	Document de programme et disponible en janvier et rapport annuel en décembre
<i>Organiser un groupe de travail annuel pour élaboration du rapport et du programme SM</i>		
3.1.4. Veiller à la mise en application du protocole PNBA / DSPCM notamment à travers la tenue de réunions de suivi prévues	Exécution prévue 100% Les réunions conjointes de suivi ont lieu.	Procès-verbaux de 4 réunions annuelles.
<i>Réaliser les réunions de suivi prévues dans le protocole Suivre le fonctionnement des moyens de surveillance et contrôle</i>		
3.1.5. Assurer la tenue des réunions de la commission restreinte de transactions	Exécution prévue 100% Les réunions de la commission sont tenues régulièrement.	Procès-verbaux de toutes les réunions des commissions de transaction
<i>Participer aux réunions des commissions de transaction</i>		
3.2.1. Compléter le personnel de l'équipe de surveillance et contrôle	En cours de réalisation. Organiser le processus de sélection suivant les procédures adoptées par le CA du PNBA	Nouveaux agents sous contrat PNBA et assermentés
<i>Organiser le processus de sélection des nouveaux agents de conservation Procéder au recrutement des nouveaux agents de conservation</i>		
3.2.2. Évaluer les besoins en formation du personnel de l'équipe de surveillance et de contrôle et établir un plan de formation continue	Exécution prévue 100% Encourager l'élaboration d'un plan de formation pour le PNBA	Rapport d'évaluation et plan de formation disponibles.
<i>Organiser un groupe de travail pour évaluer les besoins de formation et établir un plan de formation</i>		
3.2.3. Organiser entre autres des formations dans les domaines de la surveillance en mer, du contrôle, de la lutte anti-braconnage et de la	En cours de réalisation. Au moins une formation organisée.	Rapports des sessions de formation disponibles

communication avec les contrevenants		
<i>Organiser annuellement entre autres des formations dans les domaines de la surveillance en mer, du contrôle, de la lutte anti-braconnage et de la communication avec les contrevenants</i>		
3.2.5. Acquérir les matériels indispensables au fonctionnement du système de surveillance et de contrôle	En cours de réalisation. La logistique est opérationnelle et certains nouveaux équipements sont disponibles	3 vedettes opérationnelles 80% de l'année, 3 voitures 4x4 opérationnelles sur le terrain 80% de l'année
<i>Acquérir une nouvelle vedette d'intervention rapide de 21 pieds en aluminium, équipée de moteurs hors-bord de 2 temps et de tout l'équipement complémentaire de sécurité et navigation, notamment radios VHF marines, GPS et radar. Réhabiliter les 3 BW Impact 21 Carburant et entretien des vedettes, moteurs et équipements Carburant et entretien des véhicules</i>		
3.2.6. Équiper le personnel de terrain avec le matériel nécessaire à l'accomplissement de sa mission	Exécution prévue 100%	Personnel doté d'équipements de terrain et uni-formes chaque année
<i>Acheter uniformes et équipements de terrain divers (GPS, cirés, tentes, gourdes, compas, jumelles, télescopes, guides d'identification, etc.)</i>		
3.3.1. Réaliser la cartographie des zones d'herbiers	En cours de réalisation. Localiser et analyser l'information disponible et interpréter annuellement l'évolution	En collaboration avec le DCS dans le cadre de l'Observatoire de l'Environnement
3.3.2. Réaliser un atlas de la faune terrestre et de l'avifaune côtière et marine	En cours de réalisation. La méthodologie de base pour la réalisation de l'atlas est définie et l'atlas démarre.	En collaboration avec le DCS dans le cadre de l'Observatoire de l'Environnement
3.5.1. Divulguer le zonage du PNBA auprès des usagers de la ressource	Exécution prévue 100% Supports de communication disponibles et divulgués	Supports de communication et PV's des réunions
<i>Réaliser un ensemble de supports de communication pour que les usagers des ressources naturelles connaissent la valeur patrimoniale et économique du PNBA et les outils de sa gestion Organiser et mettre en œuvre un programme de réunions auprès de la population résidente d'éleveurs et de pêcheurs sur le rôle économique et patrimonial du PNBA et sur les mesures de gestion nécessaires à sa viabilité à long terme (zonage et règles d'accès aux ressources) Informer l'ensemble des acteurs de la pêche sur la Loi 2000/024 relative au PNBA, sur le processus de son application et sur les résultats de sa mise en œuvre Préparer et mettre en œuvre un programme de réunions auprès de la population résidente d'éleveurs et pêcheurs pour vulgariser la Loi 2000/024 relative au PNBA et les informer sur les implications de sa mise en application,</i>		

II. Programmation de l'année en cours

La finalité du protocole d'accord passé entre le PNBA et la DSPCM est la mise en place d'une surveillance efficace pour le respect de la réglementation en vigueur et garantir ainsi:

- a) la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité marine
- b) la sauvegarde du PNBA en tant que zone de nurseries et de nourricerie pour plusieurs espèces de poissons
- c) l'accomplissement de son rôle en tant qu'outil de gestion des ressources halieutiques en Mauritanie.

Pour la mise en œuvre de ce protocole Les directions du PNBA et de la DSPCM sont chargées de faire respecter la législation en vigueur; notamment en matière de surveillance dans la partie maritime du parc. Dans ce but les deux parties conviennent de mettre en commun certains de leurs moyens, matériels et humains pour assurer une surveillance efficace dans le PNBA.

1. Respect des engagements réciproques

Les objectifs du protocole sont détaillés à travers les engagements généraux des deux parties afin d'organiser la surveillance de la partie marine du PNBA (Tableau 4).

PNBA	DSPCM
Faire respecter la législation en vigueur	
Organiser annuellement un atelier de formation portant sur la législation en vigueur, l'utilisation et l'entretien des embarcations et l'activité de surveillance maritime en général	
Etablir un programme conjoint de surveillance maritime	
Réaliser un minimum de 10 sorties en mer par mois	
Réunir la Commission Technique Conjointe au moins chaque trimestre pour élaborer ou mettre à jour le plan d'action des Unités et Moyens de surveillance.	
Affecter les moyens ci-après à la surveillance maritime	Affecter les moyens ci-après à la surveillance maritime
4 embarcations rapides (Agadir, iwik et Timiris)	3 stations radars (Cap Blanc , Tafarit, Timiris)
	1 embarcation de surveillance côtière

Tableau N°4- Objectifs fixés par le protocole sur la base des engagements PNBA / DSPCM

Un flou juridique plane sur l'opposabilité des règles issues du processus de gestion participative. Une consultation juridique doit être réalisée par le PNBA en vue de proposer des procédures plus claires d'adoption. Les règles applicables sur le PNBA devront ensuite être vulgarisées auprès de tous les acteurs concernés.

Le présent programme de surveillance est réalisé pour la première fois par le PNBA. C'est un document qui doit être le fruit d'un travail conjoint DSPCM/PNBA. Il doit sceller avec le protocole la collaboration des deux administrations.

Les missions de surveillance sont effectuées de manière routinière indépendamment de toute suspicion d'activités illégales dans les eaux du parc. Elles doivent être motivées par l'opportunité de la sortie.

La Commission Technique Conjointe doit se réunir au moins une fois par trimestre. Son rôle est essentiel pour réaliser ce programme et l'adapter à la réalité du terrain et aux circonstances.

La station radar de Cap Timiris est hors service depuis 2003 et doit être réhabilitée courant 2008. Le fonctionnement des stations radar comme des unités de surveillance doivent faire l'objet d'un rapportage mensuel.

2. Organisation des moyens

Les Unités de surveillance sont réparties en 3 pôles sur les secteurs sud centre et nord du PNBA. Chacune dispose de moyens matériels et humains et doit être organisée en fonction d'une stratégie de surveillance conjointe entre PNBA et DSPCM, basée sur l'état des moyens en début d'année et les objectifs fixés pour une exploitation toujours plus performante de ces derniers.

2.1 Etat des moyens de la surveillance au 1/01/08

2.1.1 Département Opérationnel Sud

La partie maritime du DOS est constituée de l'espace maritime du PNBA qui s'étend des limites sud et ouest du parc jusqu'à Teichott. C'est une zone de vasière, peu profonde et particulièrement riche. La pression exercée par la pêche illégale y est très forte notamment pendant la campagne de mullet. Les contrevenants concernés par cette zone sont issus des campements situés au sud du PNBA.

Sont affectés à Kaja les moyens suivant :

- Une unité de surveillance mobile : la vedette PNBA 3 et son équipage composé de 4 personnes : Un patron d'embarcation DSPCM, un adjoint DSPCM, un agent du PNBA et un guide représentant Imraguen.
- Une station radar, hors service depuis plusieurs années.

2.1.2 Département Opérationnel Centre

Cette zone est convoitée par les pêcheurs illégaux notamment pendant la campagne courbine. Les contrevenants sont essentiellement des pirogues immatriculées à Nouadhibou.

3 unités de surveillance mobiles et la station radar de Cap Tafarit sont affectées à la surveillance de cette zone :

- La PNBA 4 à Agadir, ainsi que son équipage composé de 4 personnes : Un patron d'embarcation DSPCM, un adjoint DSPCM, un agent du PNBA et un guide représentant Imraguen.
- La DS13 à Iwik, ainsi que son équipage composé d'un patron d'embarcation DSPCM, un adjoint DSPCM, un agent du PNBA, un guide représentant Imraguen et un manœuvre.
- La TA à Tafarit, ainsi que son équipage composé d'un patron d'embarcation DSPCM, un adjoint DSPCM et d'un agent du PNBA.

2.1.3 Département Opérationnel Nord

La réserve satellite du Cap blanc a été rattachée au PNBA en vue de protéger la colonie de phoque moine présente sur ce site. C'est la vulnérabilité de cette espèce qui justifie sur place l'intervention conjointe du PNBA et de la DSPCM.

- Une unité de surveillance mobile est affectée à la surveillance du Cap Blanc.
- La station radar du Cap Blanc, opérationnelle, est affectée à la surveillance du PNBA.

2.2 Recommandations pour 2008

Pour l'année 2008, les objectifs visant à l'amélioration de l'utilisation des moyens et personnels mis à disposition par les deux institutions sont les suivants :

- Amélioration des capacités d'intervention des vedettes de surveillance.
Conserver une flotte de surveillance en bon état et toujours plus adaptée aux opérations de surveillance.
- Réhabiliter la station radar de timiris et obtenir un fonctionnement plus soutenu des stations radar, le protocole prévoyant un fonctionnement de 12h/24.
- Le nombre de mission est fixé par le protocole à un minimum de 10, mais doit être adapté en fonction de la pression. L'activité de surveillance doit être ciblée en fonction des informations recueillies par les deux institutions.

3. Système de suivi prévu par le protocole

Le protocole prévoit tout un système de suivi permettant d'évaluer et de perfectionner le système de surveillance maritime :

1. Rapports mensuels des DOP
2. Rapports de mission et fiches de suivi de l'activité de surveillance et CRT

3. Missions logistiques mensuelles
4. Suivi logistique local
4. Missions mensuelles de suivi DSPCM/PNBA (*Ces missions ne sont pas organisées mensuellement à ce jour*)
5. Evaluation trimestrielle et Planification trimestrielle (*qui doivent être présentés à l'occasion de la Commission technique conjointe*)
6. Mission annuelle d'évaluation
7. Rapports annuels

4. Budget

Les activités liées à la surveillance sont principalement prises en charge par le projet RARES pour un montant de 112 000 € (Tableau 5)

BUDGET SURVEILLANCE 2008	2008
GESTION DE TERRAIN	87 000
Entretien et réparation vedettes	10 000
Carburants et lubrifiants vedettes	27 000
Frais de mission	50 000
ACTIVITES RARES 2005	25 000
OS 3 Optimisation de la surveillance et du contrôle des activités humaines dans le PNBA grâce à une meilleure communication et au renforcement des partenariats et des capacités d'intervention	25 000
TOTAL GLOBAL	112 000

Tableau 5- Budget surveillance RARES 2008